



RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES TRAITANT D'AGRESSIONS SEXUELLES

UNIVERSITÉ CONCORDIA

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'EXAMEN	4
RECOMMANDATIONS	5
1. POLITIQUE	6
2. MÉTHODES ET PROCESSUS	8
3. ÉDUCATION ET FORMATION	8
4. COMMUNICATIONS	9
5. ÉVALUATION	9

ANNEXES

Annexe I : Composition du Groupe d'étude et de travail sur les politiques traitant d'agressions sexuelles.....	10
Annexe II : Liste des membres du personnel de Concordia consultés par le Groupe d'étude et de travail sur les politiques traitant d'agressions sexuelles et guide d'entretien	11
Annexe III : Documents et articles consultés lors du processus d'examen	12
Annexe IV : Recommandations précises en matière de méthodes	14
Annexe V : Recommandations précises en matière d'éducation et de formation	16
Annexe VI : Recommandations précises en matière de communications	17

Remarque : Dans le présent document, il a été décidé d'utiliser le terme « survivantes d'agression sexuelle » pour désigner les personnes victimes de violence à caractère sexuel. Bien que cette expression soit encore peu utilisée en français, il reste que la terminologie employée dans ce domaine est en constante évolution. Il est en outre entendu que l'utilisation du terme au féminin englobe aussi le masculin.

RAPPORT DU GROUPE D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES TRAITANT D'AGRESSIONS SEXUELLES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA

AVANT-PROPOS

Le droit au respect de chaque membre de la communauté est profondément inscrit dans la tradition et la mission de l'Université Concordia. D'entrée de jeu, celle-ci adhère complètement aux principes d'égalité et de dignité. En outre, elle s'engage à créer et à préserver un environnement sain, sécuritaire et respectueux.

À Concordia, la condamnation des victimes, la banalisation de la violence et de la chosification sexuelles de même que les autres comportements communément associés à la culture du viol sont totalement inacceptables. Dès lors, toute forme de violence à caractère sexuel porte atteinte aux valeurs de l'Université – plus particulièrement au droit à la dignité et au respect dont jouit l'ensemble des membres de sa communauté.

Concordia a adopté d'importantes mesures afin d'offrir à ces derniers un cadre sécuritaire. Ainsi, elle a été la première université canadienne à créer, en 1987, le poste de conseiller en matière de harcèlement sexuel. Figurant parmi les précurseurs, elle a instauré, au début des années 1990, une politique à cet égard, et ce, après s'être dotée dans les années 1970 d'un Bureau de l'ombudsman. En 2013, Concordia a mis sur pied le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle. Outre son rôle de soutien auprès de ces derniers, l'unité a pour mandat d'informer la communauté universitaire sur la notion de consentement et les mesures de prévention.

Les médias ont largement traité d'une série d'actes de violence à caractère sexuel commis sur plusieurs campus nord-américains. Faisant preuve de proactivité, le recteur de Concordia, M. Alan Shepard, a mis en place un groupe d'étude et de travail à la fin de l'automne 2014. D'emblée, il l'a officiellement chargé d'examiner les politiques et protocoles de l'Université ayant trait aux agressions sexuelles.

Soulignons que la formation de ce groupe d'étude et de travail ne résultait pas d'un incident qui serait survenu à Concordia. L'examen officiel des politiques et méthodes en vigueur à l'Université avait pour objet de vérifier leur pertinence et leur actualité, et pour finalité d'assurer un environnement sécuritaire.

Lisa Ostiguy, Ph. D.

Vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques et présidente du Groupe d'étude et de travail sur les politiques traitant d'agressions sexuelles

Université Concordia

VUE D'ENSEMBLE DU PROCESSUS D'EXAMEN

Présidé par la vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques, M^{me} Lisa Ostiguy, le Groupe d'étude et de travail sur les politiques traitant d'agressions sexuelles a reçu le mandat de passer en revue les politiques de l'Université qui traitent d'agressions sexuelles. Il a également été invité à formuler des recommandations visant à favoriser les comportements respectueux à Concordia et, partant, à créer à l'intention des membres de notre communauté un milieu de travail et d'étude exempt de toute forme de violence à caractère sexuel.

Toutefois, le mandat du groupe d'étude et de travail a été élargi afin qu'il prenne en compte toute forme de violence à caractère sexuel. En effet, il s'est vite avéré que de limiter l'analyse aux agressions sexuelles, soit à un seul aspect de la problématique, n'était pas propice à la formulation de recommandations exhaustives.

Créé au début de l'année 2015, le groupe d'étude et de travail se composait d'étudiants, d'employés, de professeurs et de gestionnaires. Entre le 22 janvier et le 6 mai 2015, ses membres se sont réunis à douze reprises. Ils ont consacré plus de quinze heures à revoir les politiques et méthodes actuellement en vigueur dans le milieu universitaire.

Le groupe d'étude et de travail a examiné des politiques et méthodes clés; il a en outre mené des consultations.

La liste de ses membres figure à l'annexe I, page 10.

EXAMEN DES POLITIQUES EN VIGUEUR

Le groupe d'étude et de travail a revu – en totalité ou en partie – les politiques ci-après.

- *Code des droits et des obligations (BD-3); article 28*
- *Harcèlement sexuel, psychologique ou autre (HR-38)*
- *Congé involontaire des étudiants (PRVPAA-15); articles 3, 4, 8 et 9*

Par ailleurs, afin de cibler les meilleures pratiques, le groupe d'étude et de travail s'est penché sur des politiques et documents pertinents émanant de dix universités nord-américaines. Il a également consulté des documents produits par des gouvernements provinciaux ainsi que des articles d'intérêt tirés de divers médias.

CONSULTATIONS

Le groupe d'étude et de travail a rencontré des représentants de neuf groupes de Concordia. Ces groupes ont été sélectionnés précisément pour leur connaissance des politiques et pratiques de l'Université ainsi que des possibilités de soutien, à l'interne, aux survivantes d'agression sexuelle.

Ainsi, ont été consultés des représentants du Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle, du Bureau des droits et des obligations, du Centre de lutte contre l'oppression des genres, du Service de santé, du Service de consultation et d'orientation, du Service de sécurité, de l'Association des cadres de l'Université, et des deux associations de professeurs de Concordia. Afin de faciliter les discussions, un guide d'entretien a été élaboré. La liste des employés consultés ainsi que le guide d'entretien se trouvent à l'annexe II, page 11.

S'ajoutant à l'examen des politiques et pratiques en vigueur à l'Université, les discussions avec les représentants des divers groupes d'intervenants ont défini un contexte valable en matière de violence à caractère sexuel, donné un aperçu de la complexité de cette question et mis en lumière les moyens que prend Concordia pour répondre aux besoins des membres de sa communauté.

L'annexe III, page 12, fournit une liste des politiques et méthodes actuellement en vigueur à Concordia, de documents émanant d'autres universités et organisations, et d'articles diffusés par les médias.

RECOMMANDATIONS

Son processus d'examen terminé, le groupe d'étude et de travail présente ses recommandations en matière de violence à caractère sexuel. Elles portent sur les cinq volets suivants :

1. politique;
2. méthodes et processus;
3. éducation et formation;
4. communications; et
5. évaluation.

Ces recommandations visent à combler des besoins constatés, à simplifier des processus et à s'assurer que tous les membres de la communauté de Concordia sont informés des politiques en vigueur ainsi que des services offerts.

1. POLITIQUE

Actuellement, la politique de l'Université en matière de harcèlement sexuel aborde tant cet aspect que les agressions sexuelles. Elle le fait dans un passage du Code des droits et des obligations (BD-3, article 28, paragraphe b).

Dès le début de leurs discussions, les membres du groupe d'étude et de travail ont considéré le bien-fondé d'aborder la question sous deux angles distincts : le harcèlement sexuel, d'une part; les agressions sexuelles, d'autre part.

Après avoir consulté une variété de sources, les membres du groupe d'étude et de travail croient que l'utilisation du terme « violence à caractère sexuel » serait plus appropriée. En effet, cette expression véhicule beaucoup plus de notions que « harcèlement sexuel » ou « agression sexuelle ».

Du reste, bon nombre d'intervenants consultés lors du processus d'examen recommandent l'utilisation du terme « violence à caractère sexuel ». Selon eux, il renvoie à une plus vaste gamme d'actes, de croyances et d'attitudes. D'ailleurs, des établissements universitaires, notamment l'Université d'Ottawa en 2015, ont adopté l'expression « violence à caractère sexuel » dans leurs politiques.

Dans un document publié en 2011 et intitulé *Changer les attitudes, changer les vies – Plan d'action de l'Ontario contre la violence à caractère sexuel*, le Gouvernement de l'Ontario définit ainsi la notion de violence à caractère sexuel :

« La violence à caractère sexuel est une expression générale qui décrit toute forme de violence, physique ou psychologique, infligée par des moyens sexuels ou dans un but sexuel. Cette violence revêt différentes formes, notamment l'abus sexuel, l'agression sexuelle, le viol, l'inceste, les abus sexuels commis sur des enfants et le viol durant un conflit armé. Cette expression englobe également le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, l'attentat à la pudeur ou l'exposition sexualisée, des images sexuelles dégradantes, le voyeurisme, le cyber-harcèlement, la traite des personnes et l'exploitation sexuelle. »

Par conséquent, le groupe d'étude et de travail recommande ce qui suit :

- a) élaboration d'une politique distincte en matière de violence à caractère sexuel. Renvoyant aux politiques en vigueur, le nouvel énoncé s'appliquerait à tous les membres (professeurs, employés et étudiants) de la communauté de Concordia et inclurait :
 - une définition de la notion de violence à caractère sexuel;
 - une définition du principe de consentement, conforme au Code criminel du Canada;
 - des articles traitant expressément de harcèlement sexuel et d'agression sexuelle; et
 - un lien vers un guide des méthodes décrivant le processus à suivre et les services d'aide offerts;

- b) adoption des amendements suivants au Code des droits et des obligations :
- élargissement du champ d'application du Code en cas d'acte de violence à caractère sexuel, de sorte qu'il s'applique également aux activités organisées, hors campus, par des membres de la communauté de Concordia;
 - revue du temps de résolution des cas de violence à caractère sexuel lors du prochain processus d'examen périodique dudit Code; et
 - analyse des questions de délai prescrit, de représentation et d'appel afin de repérer toute iniquité éventuellement liée aux actes de violence à caractère sexuel mettant en cause un ou plusieurs membres du corps professoral et de l'effectif étudiant, et ce, en vertu du Code et des conventions collectives applicables;
- c) tenue d'un examen officiel des rapports entre membres du corps professoral et membres de l'effectif étudiant afin d'étudier la possibilité de rédiger un énoncé ou une politique portant précisément sur ces relations;
- d) étude approfondie et intégration, lors du processus d'examen périodique, dans toutes les politiques de Concordia des principes directeurs suivants :
- rédaction de textes limpides et accessibles;
 - utilisation de termes épicènes; et
 - reconnaissance de la grande diversité des nombreux groupes formant la communauté de Concordia; et
- e) révision périodique de la nouvelle politique en matière de violence à caractère sexuel, et ce, conformément au calendrier général d'examen des politiques.

2. MÉTHODES ET PROCESSUS

Durant leur examen, les membres du groupe d'étude et de travail ont constaté que, même si l'Université propose des services d'aide aux survivantes d'agression sexuelle, il n'en conviendrait pas moins de clarifier le processus et d'harmoniser davantage les programmes de soutien actuellement offerts.

Par conséquent, le groupe d'étude et de travail recommande ce qui suit :

- a) mise en place d'un carrefour Web qui centraliserait dans un seul et même site facile d'accès toutes les ressources connexes et qui inclurait notamment un hyperlien vers un guide de méthodes et de directives complétant la nouvelle politique en matière de violence à caractère sexuel;
- b) élaboration d'un protocole visant à faciliter les communications entre les différentes unités qui, à l'interne, fournissent des services aux survivantes d'agression sexuelle; et
- c) soutien du Service des affaires juridiques et du Bureau des affaires étudiantes aux associations et groupes autonomes d'étudiants dans le développement de processus et méthodes de résolution des problèmes d'ordre éthique ou comportemental pouvant survenir dans le cours de leurs activités. Par ailleurs, cet exercice comprendrait l'établissement de mécanismes appropriés pour traiter les plaintes impliquant uniquement des étudiants, par exemple dans le contexte d'activités menées par une association ou un groupe d'étudiants.

L'annexe IV, page 14, explicite les modalités des méthodes suggérées à cet égard.

3. ÉDUCATION ET FORMATION

Lors de leurs discussions, les membres du groupe d'étude et de travail ont mis en évidence la nécessité d'insister davantage sur l'éducation et la formation en matière de consentement et de sensibilisation à la violence à caractère sexuel dans toute l'Université.

Par conséquent, le groupe d'étude et de travail recommande ce qui suit :

- a) conception d'un programme d'éducation et de formation exhaustif, approprié aux réalités et besoins variés d'une communauté universitaire diversifiée; et
- b) allocation des ressources nécessaires au Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle afin qu'il puisse appliquer le plan de formation à long terme.

L'annexe V, page 16, donne le détail des propositions formulées par le groupe d'étude et de travail en matière d'éducation et de formation.

4. COMMUNICATIONS

Les membres du groupe d'étude et de travail ont longuement discuté de la nécessité d'actualiser la stratégie de communication de Concordia en matière de violence à caractère sexuel.

Quelle que soit la forme qu'elles adoptent, nos communications doivent insister sur le degré de tolérance zéro de l'Université en ce qui a trait à la culture du viol et aux attitudes susceptibles d'engendrer la violence à caractère sexuel. Par ailleurs, elles doivent orienter les membres de la communauté universitaire vers les ressources et services d'aide offerts sur nos campus.

Par conséquent, le groupe d'étude et de travail recommande ce qui suit :

- a) préparation et lancement – par le Bureau des affaires étudiantes et le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle, en collaboration avec le Service des communications de l'Université – d'une campagne de sensibilisation permanente en matière de violence à caractère sexuel et de consentement.

L'annexe VI, page 17, précise la nature des changements proposés dans le domaine des communications.

5. ÉVALUATION

Les membres du groupe d'étude et de travail sont convaincus qu'il faudrait instituer un mécanisme de suivi à long terme des recommandations afin de les tenir à jour ou d'en formuler de nouvelles lorsque cela s'avère pertinent.

Par conséquent, le groupe d'étude et de travail recommande ce qui suit :

- a) mise en place d'un système d'évaluation de la prévalence d'actes de violence à caractère sexuel à l'Université;
- b) établissement d'un mécanisme de coordination aux fins de la compilation de statistiques sur les cas rapportés d'actes de violence à caractère sexuel; et
- c) création d'un comité indépendant chargé de la révision bisannuelle des recommandations formulées par le Groupe d'étude et de travail sur les politiques traitant d'agressions sexuelles.

ANNEXE I – COMPOSITION DU GROUPE D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES TRAITANT D'AGRESSIONS SEXUELLES

Ce groupe d'étude et de travail réunit des membres du personnel, de l'effectif étudiant et du corps professoral de l'Université Concordia. Plus précisément, il est formé des personnes suivantes :

Angela Ghadban, adjointe de direction auprès de la vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques;

Jessica Lelièvre, étudiante au programme de *Honours* en science politique de la Faculté des arts et des sciences;

Lisa Ostiguy, vice-rectrice exécutive déléguée aux affaires académiques et présidente du groupe d'étude et de travail;

Hilary Rose, professeure agrégée de sciences humaines appliquées;

Melodie Sullivan, conseillère juridique;

Ian Walker, étudiant aux programmes de majeure en philosophie et de mineure en droit et société de la Faculté des arts et des sciences; et

Andrew Woodall, directeur de la vie étudiante.

ANNEXE II – A) LISTE DES MEMBRES DU PERSONNEL DE CONCORDIA CONSULTÉS PAR LE GROUPE D'ÉTUDE ET DE TRAVAIL SUR LES POLITIQUES TRAITANT D'AGRESSIONS SEXUELLES

Anaïs Cadieux Van Vilet, coordonnatrice administrative du Centre de lutte contre l'oppression des genres;

Lyne Denis, enquêteuse et préventrice du Service de sécurité;

David Douglas, président de l'Association des professeures et professeurs à temps partiel de l'Université Concordia (APTPUC);

Jennifer Drummond, coordonnatrice du Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle;

Julie Gagné, chef des services cliniques et du Service de santé;

Howard Magonet, directeur du Service de consultation et d'orientation;

Miriam Posner, présidente de l'Association des cadres de l'Université Concordia (ACUC);

Geneviève Robichaud, administratrice de l'Association des professeurs de l'Université Concordia (APUC); et

Louise Shiller, conseillère principale et directrice du Bureau des droits et obligations.

ANNEXE II – B) GUIDE D'ENTRETIEN

- Que vous a appris le traitement de cas d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel?
- Selon vous, les politiques et protocoles en vigueur s'avèrent-ils efficaces dans le traitement des cas d'agression sexuelle ou de harcèlement sexuel?
- Quelles sont les forces des politiques et protocoles en vigueur à Concordia?
- Quelles en sont les lacunes?
- Les politiques et méthodes en vigueur vous sont-elles utiles?
- Selon vous, quels protocoles actuels facilitent, pour la victime d'une agression sexuelle, la demande de mesures réparatoires – par exemple le fait de ne pas avoir à refaire encore et encore le récit des faits? Quelles innovations pourraient être apportées?
- Quelles sont vos relations avec les représentants du secteur de l'enseignement?
- Que pensez-vous de l'actuelle stratégie de communication de l'Université en matière d'agression sexuelle et de consentement?
- Selon vous, les politiques et protocoles en vigueur favorisent-ils l'intégration des personnes vulnérables? Pensez plus particulièrement à ceux et celles qui ne correspondent pas à la norme hétérosexuelle : lesbiennes, homosexuels, bisexuels, transsexuels, transgenres, allosexuels, etc.
- Combien de cas avez-vous traités? De quelle nature étaient-ils?

ANNEXE III – DOCUMENTS ET ARTICLES CONSULTÉS LORS DU PROCESSUS D'EXAMEN

Documents émanant de l'Université Concordia

1. Code des droits et des obligations (BD-3); article 28
2. Politique *Harcèlement sexuel, psychologique ou autre* (HR-38)
3. Politique *Congé involontaire des étudiants* (PRVPAA-15); articles 3, 4, 8 et 9
4. *Sexual Assault Resources on Campus* (« programmes d'aide aux victimes d'agression sexuelle offerts à l'Université »), document-repère conçu sur commande avant la création à Concordia du Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle

Documents provenant de sources externes

Lakehead University's Sexual Misconduct Policy and Protocol: Dealing with Sexual Harassment, Sexual Stalking and Sexual Assault (« politique et protocole de l'Université Lakehead en matière d'inconduite sexuelle : harcèlement, intimidation et agression »); <https://www.lakeheadu.ca/faculty-and-staff/policies/general/sexual-misconduct-policy-and-protocol>

Report of the Task Force on Respect and Equality: Ending Sexual Violence at the University of Ottawa (« rapport du Groupe de travail sur le respect et l'égalité : mettre fin à la violence sexuelle à l'Université d'Ottawa »); <http://t.co/XDqB9QPAjg>

Sexual and Gender-Based Harassment, Policy and Procedures for the Faculty of Arts and Sciences, Harvard University (« politique et directives en matière de harcèlement sexuel ou sexiste de la Faculté des arts et des sciences de l'Université Harvard »); <http://www.fas.harvard.edu/sexual-gender-based-harassment-policyresources>

Antioch College Sexual Offense Prevention Policy (« politique de prévention des infractions d'ordre sexuel du Collège Antioch »); <http://antiochcollege.org/campus-life/residence-life/health-safety/sexual-offense-prevention-policy>

Intervenir contre la violence à caractère sexuel : Guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario; http://www.women.gov.on.ca/owd/docs/campus_guide.pdf

Aide-mémoire (en anglais) sur les politiques en matière d'inconduite sexuelle dans les universités, conçu par un groupe de travail créé par l'administration Obama; <http://www.notalone.gov/>

Section sur les agressions sexuelles du site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec; http://www.msss.gouv.qc.ca/en/sujets/prob_sociaux/sexual_assault.php

York University Code of Student Rights and Responsibilities (« code des droits et responsabilités des étudiants de l'Université York »); <http://www.yorku.ca/oscr/studentconduct.html>

University of Toronto Code of Student Conduct (« code de conduite des étudiants de l'Université de Toronto »); <http://www.governingcouncil.utoronto.ca/Assets/Governing+Council+Digital+Assets/Policies/PDF/ppjul012002.pdf>

University of British Columbia, Discipline for Non-Academic Misconduct: Student Code of Conduct (« sanctions disciplinaires des actions fautives non liées aux études : code de conduite des étudiants de l'Université de la Colombie-Britannique »); <http://www.calendar.ubc.ca/vancouver/index.cfm?tree=3,54,750,0>

Articles tirés des médias

Contrer les rapports sexuels au cégep et à l'université, *Le Devoir*, 21 février 2015;
<http://www.ledevoir.com/societe/education/432502/contrer-les-abus-sexuels-au-cegep-et-a-l-universite>

University sexual assault codes of conduct could be unfair, law experts warn (« selon des experts juridiques, les dispositions en matière d'agressions sexuelles des codes de conduite universitaires pourraient être inéquitables »), *The Globe and Mail*, 30 décembre 2014;
<http://www.theglobeandmail.com/news/national/university-sexual-assault-codes-of-conduct-could-be-unfair-law-experts-warn/article22234993/>

Queen's, University of Saskatchewan pledge to implement sexual assault policies (« l'Université Queen's et l'Université de la Saskatchewan s'engagent à adopter des politiques traitant d'agressions sexuelles »), site Web *The Star.com*, 21 novembre 2014
http://www.thestar.com/news/canada/2014/11/21/queens_university_to_fast_track_policies_on_sexual_assault.html#

Ontario colleges agree to create sexual assault policy (« les collèges ontariens s'entendent sur l'élaboration d'une politique en matière d'agressions sexuelles »), site Web *The Star.com*, 26 novembre 2014;
http://www.thestar.com/news/canada/2014/11/26/ontario_colleges_agree_to_create_sexual_assault_policy.html

Ontario universities commit to multi-prong sexual violence plan (« les universités ontariennes s'engagent à adopter un plan multifacettes pour contrer la violence à caractère sexuel »), site Web *The Star.com*, 23 décembre 2014;
http://t.thestar.com/#/article/news/canada/2014/12/23/ontario_universities_commit_to_multiprong_sexual_violence_plan.html

Ontario promises steps to reduce sexual assaults (« le gouvernement ontarien promet de prendre des mesures pour réduire le nombre d'agressions sexuelles »), site Web de la chaîne télé CP24, 4 décembre 2014; **CP 24**

Premier Wynne Promises New Policies, Initiatives to Combat Sexual Assault (« la première ministre Wynne entend mettre en œuvre de nouvelles politiques et initiatives pour lutter contre les agressions sexuelles »), site Web de la chaîne radio AM680, 4 décembre 2014; **AM 980**

Your stories: Break the silence on sexual assault (« votre histoire : briser le silence sur une agression sexuelle »), *The Hamilton Spectator*, 4 décembre 2014; [The Hamilton Spectator](#)

Toronto Star's View: Sex assault policies at Ontario universities and colleges are long overdue (« selon le Toronto Star, il est plus que temps que les universités et collèges ontariens adoptent des politiques en matière d'agressions sexuelles »), site Web [OurWindsor.ca](#), 1^{er} décembre 2014; [Our Windsor](#)

System still failing victims of sexual assault in Canada (« le système juridique canadien ne soutient toujours pas les victimes d'agression sexuelle »), *The Vancouver Sun*, 29 novembre 2014, (reproduction d'un article paru dans *The Montreal Gazette*; <http://montrealgazette.com/news/local-news/system-still-failing-victims-of-sexual-assault>)

ANNEXE IV – RECOMMANDATIONS PRÉCISES EN MATIÈRE DE MÉTHODES

À la suite de l'examen qu'il a mené, le groupe d'étude et de travail prescrit l'adoption des mesures ci-après.

1. *Création d'un guide de méthodes et de directives, qui complèterait la nouvelle politique en matière de violence à caractère sexuel*

Ce guide :

- a) insisterait sur le rôle central des programmes d'aide et sur l'importance de respecter les survivantes d'agression sexuelle dans toute démarche effectuée à l'Université;
- b) privilégierait l'utilisation de termes épicènes et la totale intégration des membres de groupes marginalisés, notamment les non-conformistes sexuels;
- c) serait rédigé dans un souci d'intégration de l'ensemble de la communauté de Concordia : membres de l'effectif étudiant, des associations étudiantes, du corps professoral, du personnel et de l'administration;
- d) présenterait aux survivantes d'agression sexuelle les possibilités d'accommodement appropriées qui leur sont offertes, notamment sur le plan des études;
- e) exposerait toutes les options que peuvent retenir les survivantes d'agression sexuelle de l'obtention de services de soutien au dépôt d'une plainte officielle aux autorités policières;
- f) expliciterait les mécanismes d'aide qu'assurent le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle et les autres services de soutien de l'Université;
- g) insisterait sur l'importance que Concordia accorde à la sécurité, soulignerait le degré de tolérance zéro en ce qui a trait à la culture du viol et préciserait la définition que donne l'Université à la notion de consentement; et
- h) décrirait étape par étape le processus qu'effectuent les survivantes d'agression sexuelle lorsqu'elles se présentent au Bureau des droits et des obligations. Ainsi, les personnes concernées distingueraient les aspects clés de ce processus, notamment le fait de ne pas avoir à confronter leur agresseur, et ce, quelle que soit la démarche choisie.

2. Conception d'un carrefour Web, facile d'accès, où seraient centralisées toutes les ressources pertinentes

Ce site Web :

- a) offrirait un contenu clair et permettrait une navigation conviviale;
- b) fournirait de l'information sur les ressources et programmes d'aide existants à l'intention des survivantes d'agression sexuelle, et contiendrait des hyperliens vers ces ressources et programmes;
- c) donnerait de l'information sur les étapes à franchir pour dénoncer un acte de violence à caractère sexuel;
- d) soulignerait le fait que les étudiants peuvent obtenir des renseignements au Bureau des droits et des obligations – et non pas y soumettre uniquement une plainte en vertu du Code des droits et des obligations;
- e) indiquerait où aller ou téléphoner si une personne est agressée à Concordia ou ailleurs, pendant ou après les heures d'ouverture;
- f) préciserait la définition que donne l'Université à la notion de consentement;
- g) offrirait un hyperlien vers la nouvelle politique en matière de violence à caractère sexuel et les directives connexes;
- h) inclurait un hyperlien vers le Code des droits et des obligations; et
- i) renseignerait les internautes sur les activités de formation, notamment les coordonnées des personnes-ressources à qui demander la tenue d'une séance à l'intention des membres d'un département, d'un service, d'un groupe, etc.

3. Élaboration d'un protocole de communication au profit des diverses unités de Concordia qui assurent des services aux survivantes d'agression sexuelle

Ce protocole :

- a) veillerait à ce que tout étudiant(e) survivant(e) d'agression sexuelle n'ait pas à refaire le récit des faits survenus à plusieurs personnes; et
- b) inclurait un processus de communication avec les professeurs quand, à la suite d'une agression sexuelle, des accommodements s'avèrent nécessaires – le report d'une échéance par exemple. Cette démarche pourrait s'inspirer de la lettre que le Service d'intégration des étudiants en situation de handicap fait parvenir aux professeurs relativement à la prise de mesures d'adaptation.

ANNEXE V – RECOMMANDATIONS PRÉCISES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION

Le groupe d'étude et de travail prône la création d'un programme d'éducation et de formation exhaustif, qui répondrait aux besoins diversifiés des membres de la communauté de Concordia.

Ainsi, l'Université :

- a) *demanderait au Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle et au Bureau des affaires étudiantes d'élaborer, puis de mettre en œuvre, un plan d'éducation et de formation sur la culture du viol et la violence à caractère sexuel*
- b) *présiderait à la conception de matériel didactique à l'intention de groupes spécifiques, notamment :*
 - les membres de la haute direction;
 - les membres – actuels ou nouveaux – du corps professoral (des séances d'orientation seraient offertes aux seconds);
 - les directeurs de département ou de service;
 - les conseillers pédagogiques;
 - les autres conseillers;
 - les représentants étudiants;
 - les étudiants-athlètes;
 - les entraîneurs sportifs;
 - les adjoints aux résidences;
 - les locataires des résidences étudiantes;
 - les dirigeants syndicaux associés au corps professoral et au personnel;
 - les assistants d'enseignement;
 - les employés de première ligne; et
 - les membres du comité ou du tribunal d'audition;
- c) *organiserait à l'intention des étudiants des séances de formation qui tiendraient compte du calendrier universitaire (fixé chaque année en septembre et actualisé en janvier);*
- d) *pourrait proposer des activités de formation obligatoires et facultatives;*
- e) *pourrait offrir des séances de formation en ligne; et*
- f) *pourrait conclure des partenariats avec des groupes épistémiques externes sur le thème de la violence à caractère sexuel, puis mettre à profit leur expertise dans l'élaboration ou la mise en œuvre de la formation.*

ANNEXE VI – RECOMMANDATIONS PRÉCISES EN MATIÈRE DE COMMUNICATIONS

Le groupe d'étude et de travail préconise l'organisation d'une campagne de sensibilisation permanente, axée sur la violence à caractère sexuel et la notion de consentement. Le Bureau des affaires étudiantes et le Centre d'aide aux survivantes et survivants d'agression sexuelle, en collaboration avec le Service des communications de l'Université, se chargeraient d'élaborer ladite campagne.

Plus précisément, le matériel promotionnel :

- a) ciblerait aussi bien la prévention que la perpétration d'actes de violence sexuelle, d'une part, et dénoncerait la condamnation des victimes, d'autre part;
- b) serait offert aux membres de la communauté à divers emplacements clés (entrées et paliers des résidences étudiantes par exemple) ainsi qu'au moyen d'outils et de canaux de communication variés, notamment les réseaux de médias sociaux;
- c) serait périodiquement actualisé, de sorte que l'information véhiculée conserve sa pertinence; et
- d) contribuerait à favoriser tant une culture du consentement qu'une intervention des tiers.

